

Encan en ligne de la Société de la SLA du Québec - 2018

Admissibilité

1. Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.
2. La Société de la SLA du Québec se réserve le droit d'empêcher la participation d'individus n'ayant pas respecté les règlements des encans lors des éditions précédentes et qui ont reçu un avis écrit en ce sens dans le passé.
3. Le personnel et les administrateurs de la Société peuvent acquérir des produits. Ces achats sont faits à titre strictement personnel.

Quels sont les principes de base d'un encan ?

Vente dans laquelle plusieurs personnes sont en concurrence pour l'acquisition d'un même bien qui est finalement attribué au plus offrant.

Comment participer à l'Encan de la Société de la SLA du Québec?

1. Consultez les lots offerts sur le site <https://www.macause.com/sla/encan/>. Sur le site, vous pourrez miser sur les prix de votre choix. Lorsque vous miserez, une fenêtre s'ouvrira pour vous inscrire à l'encan sur la plateforme macause.com. Vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription et mot de passe. L'inscription est extrêmement simple et prend moins de une minute à faire. À noter que vous avez à donner votre numéro de carte de crédit seulement lorsque vous remportez votre prix.
2. Misez sur le ou les lots désirés. Les enchères débutent le mercredi 20 juin 2018 et se terminent le lundi 16 juillet 2018 à 20h00 (HNE) sur l'ensemble des lots.
3. Lorsque votre mise est battue, vous recevez une alerte via SMS qui vous en informe.
4. Dans les minutes suivant la fermeture de l'encan, les plus hauts soumissionnaires de chaque prix seront informés par SMS du ou des lots remportés. Tous les gagnants recevront aussi un courriel qui les dirigera vers le site sécurisé de paiement en ligne de l'Encan de la SLA où le montant total à payer pour chaque produit remporté sera indiqué. Tous les gagnants devront procéder au paiement dans un délai maximum de 72 heures suivant la clôture des enchères. Tout soumissionnaire est garant de chacune de ses mises.
5. Dans le cas où la transaction sur carte de crédit ne serait pas complétée dans le délai de 72 heures, le soumissionnaire ayant remporté l'enchère devra obtenir une prolongation du délai auprès de la Société de la SLA du Québec. Il est à noter que seuls des motifs jugés exceptionnels pourront justifier un délai supplémentaire, et ce, à la discrétion de la responsable de l'Encan.
6. Tous les soumissionnaires s'engagent à respecter les critères d'admissibilité de cet encan ainsi que la totalité des règlements. Le fait de miser à l'encan atteste que les soumissionnaires ont reçu et compris le présent règlement. Si l'un des règlements n'est pas respecté, la Société de la SLA du Québec se réserve le droit, à sa seule et à son entière discrétion, de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.
7. Pour payer, les gagnants pourront utiliser le système de paiement sécurisé Paypal ou leur carte de crédit. Les gagnants peuvent également payer par chèque. Ils doivent contacter la Société de la

SLA du Québec dans le délai de 72 heures après la fermeture de l'encan pour en faire la demande.

Preuve d'achat

Une fois la transaction d'achat complétée, chaque acheteur recevra par courriel une confirmation de transaction incluant le titre du ou des produits, le montant de la vente et la date de la transaction.

Prise de possession des lots

Lots « enveloppes »

À partir du 17 juillet 2018, les lots « enveloppes » (chèques-cadeaux, forfaits, etc.) seront expédiés par poste régulière sans frais supplémentaires pour les acheteurs provenant du Québec seulement.

Lots « physiques »

Les lots « physiques » (objets d'art, articles promotionnels, etc.) pourront être récupérés directement au bureau de la Société de la SLA-Québec, 5415 rue Paré, bur. 200, Ville Mont-Royal, Québec, H4P 1P7, dès le mardi 17 juillet 2018. Les bureaux de la Société de la SLA sont situés au 5415 rue Paré, bur. 200, Ville Mont-Royal, Québec, H4P 1P7 et sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Les lots « physiques » peuvent également être expédiés aux frais de l'acheteur. L'employé responsable de l'encan communiquera avec les gagnants dans les jours suivants la réception des paiements afin de prendre les arrangements nécessaires pour l'expédition des colis. Si des frais supplémentaires sont à facturer, c'est à ce moment qu'ils le seront.

Conditions de vente

1. Les biens vendus à l'encan ne sont ni échangeables ni remboursables et non monnayables.
2. Tous les lots sont exempts de taxes.
3. Les donateurs sont les seuls responsables d'offrir ledit bien ou service ainsi que de sa qualité et, à cette fin, dégagent les organisateurs de l'encan de toute responsabilité quant aux dits biens ou services offerts.
4. L'acheteur peut recevoir un reçu à des fins fiscales si le montant déboursé dépasse la valeur marchande du bien. Il doit en faire la demande auprès de la Société de la SLA du Québec.

Sécurité et confidentialité.

Les transactions d'achat des produits de l'encan sont réalisées sur le site Internet de l'encan de SLA : <https://www.macause.com/sla/encan/> . Le système de paiement sécurisé de PayPal est utilisé pour faire la transaction. La Société de la SLA du Québec s'engage à protéger et à assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels lors des échanges de données. En s'inscrivant à l'encan de la Société de la SLA du Québec, l'acheteur autorise la Société à lui faire parvenir toutes informations concernant l'encan de cette année, et celui des années subséquentes. Par mesure de sécurité additionnelle, l'acheteur devrait vider la mémoire cache de son fureteur après chaque transaction. Ceci constitue une pratique sécuritaire dans les transactions par internet.